PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION DE LA LOIRE AVAL DANS L'AGGLOMERATION NANTAISE

Communes de BOUGUENAIS, COUERON, INDRE, LA MONTAGNE, LE PELLERIN, NANTES,REZE, SAINT-HERBLAIN, SAINT-JEAN-DE-BOISEAU et SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE

Zonage réglementaire

Couëron (secteur amont)

2014

LEGENDE

- R : champ d'expansion des crues affecté par un aléa fort
- R1 : champ d'expansion des crues affecté par un aléa fort et situé dans un secteur de requalification urbaine
- r : champ d'expansion des crues affecté par un aléa moyen ou faible
- Zp : secteur spécifique d'activités portuaires en lien avec le fleuve
- NIV : secteur non inondable vulnérable
- RUI : zone de requalification urbaine de Rezé / Pirmil - Les Isles
- RUBC : zone de requalification urbaine de Nantes Bas Chantenay
- B : secteur urbain affecté par un aléa fort
- B1; B2 : secteurs urbains affectés par un aléa fort inclus dans une zone de requalification urbaine.
  - B1 : Rezé Pirmil les Isles (RUI)
  - B2 : Nantes Bas Chantenay (RUBC)
- b : secteur urbain affecté par un aléa moyen ou faible
- be : secteur urbain dense affecté par un aléa moyen ou faible
- b1; b2 : secteurs urbains affectés par un aléa moyen ou faible inclus dans une zone de requalification urbaine.
  - b1 : Rezé Pirmil les Isles (RUI)
  - b2 : Nantes Bas Chantenay (RUBC)
- Limite communale
- 5.60 — Cote NGF de la crue de référence du PPRI
  - Ligne continue : cote tous les 5 cm
  - Ligne discontinue : cote tous les 1 cm

Echelle : 1/5000

Sources : DDTM 44 / STR / Prévention des Risques
Fond de carte : Cadastre (DGI)
© DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
Créé le 20/01/2014